



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-67195>

Département(s) de publication : 13

Annonce n° 24-67195

Services

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 24-64088

Mis en ligne sur le site www.boamp.fr le 10/06/2024

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : CPCAM DES BOUCHES-DU-RHONE

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 78288573500020

Ville : Marseille

Code postal : 13009

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 13

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : ORGANISATION ET REALISATION DE CONTROLE MEDICAUX EMPLOYEUR POUR LA CPCAM DES BOUCHES-DU-RHONE

Code CPV principal - Descripteur principal : 85121000

Type de marché : Services

Description succincte du marché : Le présent marché a pour objet l'organisation et la réalisation de contrôles médicaux effectués à la demande de l'employeur, auprès des salariés de la CPCAM des Bouches-du-Rhône en arrêt de travail pour maladie ou accident de travail, et réalisés par des médecins contrôleurs. Les prestations incluent: - Les visites médicales à domicile + déplacements (Bouches-du-Rhône, Région PACA et Hors Région PACA sur le reste du territoire français). - Les visites médicales au cabinet

Critères d'attribution : Critère n°1 : le Prix : 50% Le critère du prix sera apprécié au regard du montant total TTC des prestations indiquées à l'annexe 1 de l'acte d'engagement- Bordereaux des prix et délais : Ce montant total TTC résultera de l'addition des prix unitaires TTC des contrôles médicaux à domicile pour l'ensemble des zones, des prix unitaires TTC des contrôles médicaux au cabinet et des frais de convocation TTC rapportés aux quantités estimatives annuelles non contractuelles Critère n°2 : la Valeur Technique 20% –Qualité de la structure globale et qualité de l'organisation spécifique de la structure pour répondre au besoin de la CPCAM –Qualité des membres de l'équipe administrative

dédiée : désignation d'un interlocuteur unique, suivi de la demande, dans le cas d'une contre-visite à domicile : les moyens permettant d'assurer un contrôle effectif et dans le cas contraire la procédure envisagée en cas d'impossibilité du contrôle, etc. --Densité du candidat sur le territoire national (DOM-TOM et Corse compris), dans la région PACA et plus particulièrement dans les Bouches-du-Rhône

Critère n°3 : les Délais 30 % Sous-critère n°1: Optimisation des délais d'exécution du contrôle médical au cabinet par un médecin au cabinet pour les arrêts inférieurs ou égal à 1 semaine dans la limite des 4 jours ouvrables indiqués à l'article 3 du CCAP- 15% Sous-critère n°2: Optimisation des délais d'exécution du contrôle médical par un médecin au cabinet pour les arrêts supérieurs à 1 semaine dans la limite des 5 jours ouvrables indiqués à l'article 3 du CCAP- 15%

Section 4 - Informations rectificatives

- Rectification en lieu et place du "sous-critère 1 du critère n°3 Délais" tel que détaillé à l'avis initial (Optimisation des délais d'exécution du contrôle médical au cabinet par un médecin au cabinet pour les arrêts supérieurs à 1 semaine dans la limite des 3 jours ouvrables indiqués à l'article 3 du CCAP) 15%, le "sous-critère 1 du critère n°3 Délais" est par le présent avis: Optimisation des délais d'exécution du contrôle médical au cabinet par un médecin au cabinet pour les arrêts inférieurs ou égaux à 1 semaine dans la limite des 4 jours ouvrables indiqués à l'article 3 du CCAP- 15%

Date d'envoi du présent avis à la publication : 10/06/2024